



FINANCIERE DE L'ODET

Société anonyme au capital de 105.375.840 Euros

Siège social : Odet, 29500 ERGUE-GABERIC

056 801 046 RCS QUIMPER

INSEE 056 801 046 00048

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Monsieur, Madame et cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour **le jeudi 10 juin 2010 à 17 heures 45, Tour Bolloré, 31-32 quai de Dion Bouton, à Puteaux (92800)**, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Président sur le contrôle interne - Rapports des Commissaires aux Comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2009 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ; quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées
- Nomination d'un administrateur
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Titulaire
- Constatation de l'expiration du mandat d'un Commissaire aux Comptes Suppléant
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant
- Pouvoirs à conférer

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à cette Assemblée.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir :

- d'adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire
- voter par correspondance
- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration ou de vote par correspondance vous permettant de vous faire représenter ou de voter par correspondance à cette Assemblée dans le cas où il ne vous serait pas possible d'y assister, ainsi que les divers documents suivants :

- Texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée ;
- Exposé sommaire de la situation de la société au cours de l'exercice 2009 ;
- Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- Une formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce, informant l'actionnaire qu'il peut demander à bénéficier des dispositions de l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le lundi 7 juin 2010 à 0 heure) :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS CORPORATE TRUST – Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives.
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale, une carte d'admission à cette Assemblée sera délivrée par CACEIS CORPORATE TRUST de la façon suivante :

- aux propriétaires d'actions nominatives : demander une carte d'admission auprès de CACEIS CORPORATE TRUST - Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09;
- aux propriétaires d'actions au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titre, de transmettre une attestation de participation à CACEIS CORPORATE TRUST qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission.
L'attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec avis de réception, à la Direction Juridique de la société, 31/32, quai de Dion Bouton - 92811 PUTEAUX CEDEX ou auprès de CACEIS CORPORATE TRUST – Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 09. La demande doit être formulée au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les formulaires de vote par correspondance devront être parvenus à la Direction Juridique de la société ou à CACEIS CORPORATE TRUST, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaire aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 6 011 023 milliers d'euros et un bénéfice net consolidé part du Groupe de 40 452 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice :6 258 768,35 euros
- Report à nouveau antérieur :33 746 322,51 euros
- Affectation à la réserve légale : _____
- Bénéfice distribuable : 40 005 090,86 euros
- Dividendes :2 634 396,00 euros
- Au compte « Report à nouveau » :37 370 694,86 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,40 euro par action au nominal de 16 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 22 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce que le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	6 585 990	6 585 990	6 585 990
Dividende (en euros)	0,36 ⁽¹⁾	0,36 ⁽¹⁾	0,24 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	2,4	2,4	1,6

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2007 et 2008 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts et des conditions qu'il prévoit, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques

QUATRIEME RESOLUTION ***(Approbation des conventions et engagements réglementés)***

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport approuve la convention qui y est relatée ainsi que les conditions d'exécution de la convention antérieurement autorisée.

CINQUIEME RESOLUTION ***(Nomination d'un administrateur)***

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration nommé Cyrille Bolloré, domicilié c/o Tour Bolloré 31/32 quai de Dion Bouton, 92 800 Puteaux, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Vincent Bolloré arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Alain Moynot arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIEME RESOLUTION ***(Renouvellement du mandat d'un administrateur)***

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Sébastien Picciotto arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Socfrance arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ONZIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes Titulaire)

Le mandat du Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DOUZIEME RESOLUTION
***(Constatation de l'expiration du mandat
d'un Commissaire aux Comptes Suppléant)***

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Michel BONHOMME, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide que son mandat ne sera pas renouvelé.

TREIZIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'Assemblée Générale, décide de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant du Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES, le Cabinet CISANE – 114 rue Marius AUFAN – 92 300 Levallois Perret, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

QUATORZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EXERCICE 2009

EXPOSE SOMMAIRE FINANCIERE DE L'ODET

LE GROUPE

Le Conseil d'Administration de la Financière de l'Odét, réuni le 25 mars 2010, a arrêté les comptes de l'exercice 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 6 011 millions d'euros en retrait de 17 % en raison principalement de la baisse des prix des produits pétroliers dans la distribution d'énergie et de la diminution des volumes et des taux de fret dans l'activité Transport et logistique, métiers où le groupe intervient comme intermédiaire.

Le résultat opérationnel ressort à 173 millions d'euros contre 142 millions d'euros, en hausse de 22 %. Il prend en compte :

- la progression de 7 % du résultat opérationnel des activités Transport et logistique à 317 millions d'euros, malgré un contexte de crise mondiale et de fort ralentissement des échanges ;
- la forte progression du résultat de l'activité distribution d'énergie à 49 millions d'euros qui a bénéficié d'un hiver particulièrement rigoureux et d'effets stock positifs en 2009, après d'importants effets stock négatifs en 2008 ;
- L'impact des efforts dans l'industrie, marqués principalement par l'augmentation des coûts de développement de l'activité véhicules électriques, et des dépenses engagées dans les batteries électriques et les supercapacités ;
- Les autres activités intègrent notamment une amélioration importante des résultats des médias (recettes publicitaires multipliées par près de deux en un an), et le recul des résultats des plantations après une année 2008 exceptionnelle.

Le résultat financier (-64 millions d'euros) bénéficie de la nette amélioration du coût du financement consécutive à la baisse des taux d'intérêt. Il est peu comparable à celui de l'exercice 2008 qui intégrait une importante plus-value réalisée sur la cession de titres Vallourec et des dépréciations de titres, principalement Aegis.

La part dans le résultat net des entreprises associées qui intégrait en 2008 d'importantes dépréciations de titres, ressort à 72 millions d'euros. Ce résultat comprend principalement 65 millions d'euros de résultat provenant des participations dans le secteur des médias (Havas, Aegis, Euromedia Group).

L'activité Papiers, cédée en juillet 2009, est reclassée en activités destinées à la vente dans les résultats 2009 et 2008.

Le résultat net consolidé s'établit à 92 millions d'euros, contre 53 millions d'euros en 2008 (+ 73 %) et le résultat net part du Groupe ressort à 40 millions d'euros, contre 24 millions d'euros en 2008 (+ 69 %).

Les fonds propres s'élèvent à 2 326 millions d'euros en progression de 524 millions d'euros grâce à la remontée des valeurs boursières.

L'endettement net est en baisse de 64 millions d'euros sur l'année – et de 83 millions d'euros sur le seul second semestre 2009 – malgré la hausse de 18 % des investissements (267 millions d'euros) et le renforcement dans le capital de Vallourec pour 83 millions d'euros en 2009.

Le portefeuille de titres cotés (Mediobanca, Vallourec, Havas, Aegis, Socfinasia, Socfinal) au 18 mars 2010, atteint pratiquement 2 milliards d'euros.

Le ratio endettement net sur fonds propres s'améliore nettement à 0,86 contre 1,15 au 31 décembre 2008.

Chiffres clés consolidés de Financière de l'Odet ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	6 011	7 216
Résultat opérationnel	173	142
Résultat financier	(64)	116
Part dans le résultat net des entreprises associées	72	(125)
Impôts	(78)	(61)
Résultat des activités destinées à la vente	(11)	(19)
Résultat net	92	53
dont part du Groupe	40	24
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capitaux propres	2 326	1 802
dont part du Groupe	1 428	1 075
Endettement net	2 002	2 066
Ratio endettement net/fonds propres ⁽¹⁾	86 %	115 %

(1) Après reclassement en résultat des activités destinées à la vente des éléments de résultat de l'activité Papiers, cédée en juillet 2009

Résultat opérationnel par activité (en millions d'euros)	2009	2008
Transport et logistique	317	298
Distribution d'énergie	49	18
Industrie	(104)	(80)
Médias, télécoms, plantations, holdings	(89)	(94)
Résultat opérationnel	173	142

LA SOCIETE

Commentaires sur les résultats

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 6 258 768,35 euros. Le total du bilan ressort à 960 200 milliers d'euros. Les titres de participation atteignent 588 279 milliers d'euros.

Affectation du résultat de l'exercice et dividendes

Le résultat de l'exercice 2009 se solde par un bénéfice de 6 258 768,35 euros. Il vous est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de l'exercice : 6 258 768,35 euros
- Report à nouveau antérieur : 33 746 322,51 euros
- Affectation à la réserve légale : 0,00 euro
- Bénéfice distribuable : 40 005 090,86 euros
- Dividendes : 2 634 396,00 euros
- Au compte « Report à nouveau » : 37 370 694,86 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,40 euro par action au nominal de 16 euros. En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement à compter du 22 juin 2010 chez CACEIS CORPORATE TRUST –14 rue Rouget de Lisle – 92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09.

EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

Bolloré Média, qui poursuit ses développements dans la Télévision Numérique Terrestre en 2010, finalise l'acquisition de Virgin 17, chaîne musicale de la Télévision Numérique Terrestre détenue par le Groupe Lagardère, lui permettant ainsi de devenir le 4ème Groupe télévisuel français. Parallèlement, le CSA a attribué au Groupe Bolloré la licence d'une chaîne locale dans la région de Nice, Menton, Saint-Raphaël, Cannes et Grèce. Baptisée Direct Azur, elle sera lancée en fin d'année 2010.

Le Groupe qui détient à ce jour 5,2 % de Vallourec, a couvert en 2010 environ 60 % de cette participation au cours de 136 euros par des ventes à terme livrables en titres ou en espèces et venant à échéance en mai 2011.

Bolloré Telecom a acquis début 2010, sous conditions suspensives de l'autorisation de l'ARCEP, deux licences régionales Wimax complémentaires lui offrant ainsi une couverture nationale.

Enfin dans le secteur des plantations, le Groupe Socfinal, poursuivant le recentrage de son activité sur la production de caoutchoucs et d'huile de palme, a cédé en mars 2010 la plantation de café qu'il détenait au Kenya pour 67 millions de dollars, soit 49 millions d'euros.

**FINANCIERE DE L'ODET
ODET
29500 ERGUE GABERIC**

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social (1)	105 376	105 376	105 376	105 376	105 376
Nombre d'actions émises	6 585 990	6 585 990	6 585 990	6 585 990	6 585 990
Nombre maximal d'actions à créer.....					
– par conversion d'obligations.....	-	-	-	-	-
– par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros) :					
Chiffre d'affaires hors taxes	10	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 046	25 112	4 703	3 304	6 350
Impôts sur les bénéfices (2)	(110)	(144)	20	(1 147)	0
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 142	25 230	4 696	4 450	6 259
Montant des bénéfices distribués (3)	790	1 581	2 371	2 371	2 634
III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros):					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,18	3,83	0,71	0,68	0,96
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,17	3,83	0,71	0,68	0,95
Dividende versé à chaque actionnaire (3)	0,12	0,24	0,36	0,36	0,40
IV - PERSONNEL :					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

(1) En milliers d'euros

(2) Entre parenthèses = produit d'impôt.

(3) Ne tient pas compte du dividende majoré pour les années 2005 et 2006

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce,

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous. Nous vous ferons parvenir ces pièces à l'exception de celles qui étaient annexées à la procuration.

Nous vous signalons de plus que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Formule à adresser à :

Bolloré
FINANCIÈRE DE L'ODET

BOLLORE
TOUR BOLLORE
31-32, quai de dion bouton
92800 PUTEAUX

Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 10 juin 2010

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

.....

Titulaire de
..... titres nominatifs.....

.....titres au porteur inscrits en compte à la Banque

ainsi qu'il résulte de l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A, le 2010